



Infections hydriques en Colombie-Britannique

Waterborne Infections in British Columbia

Que sont les infections hydriques?

Les infections hydriques sont des infections causées par l'ingestion d'eau potable contaminée par certains germes ou «pathogènes», comme des bactéries, des virus ou des parasites. *E. coli*, *Campylobacter*, la salmonelle, *Giardia* et *Cryptosporidium* en sont des exemples.

Comment se propagent les infections hydriques?

Les infections hydriques se propagent lorsqu'on consomme de l'eau potable contenant :

- Des excréments animaux ou humains (selles)
- Des résidus provenant de développements industriels ou résidentiels
- De ruissellement en provenance de sites d'enfouissement, de fosses septiques et de canalisations d'égout

Qu'est-ce qu'une éclosion?

Lorsque de nombreuses personnes tombent malades du fait d'une infection, on parle d'une «éclosion». Une éclosion peut survenir quand la source d'eau potable n'est pas convenablement traitée ou si les réservoirs de stockage deviennent infectés.

Lorsque des cas d'infections hydriques surviennent de temps en autre, et non lors d'une éclosion, ils peuvent être difficiles à cerner. La plupart des maladies se propageant dans l'eau peuvent aussi se transmettre par les aliments ou par contact direct avec d'autres personnes ou des animaux.

Quels sont les symptômes des infections hydriques?

Bon nombre de personnes infectées par une infection hydrique ne présenteront aucun symptôme et ne sauront probablement jamais qu'elles ont été atteintes. Avec le temps, les germes traverseront le système digestif et seront éliminés par les selles.

Si vous tombez malade, votre état dépendra du type d'infection que vous aurez contracté. Pour de nombreuses infections hydriques, les symptômes commencent à se manifester de deux à dix jours après la consommation d'eau contaminée. Vous pourriez avoir de la diarrhée, ressentir des crampes abdominales, de la nausée, de la fièvre, vous mettre à vomir en plus d'avoir des selles ou des gaz malodorants. Si vous présentez de la fièvre, des

ganglions enflés ou des troubles de la vision, consultez immédiatement votre professionnel de la santé.

Quelles sont les personnes les plus susceptibles de tomber malades?

Parmi les personnes les plus susceptibles de tomber malades, on compte :

- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli, comme celles atteintes du VIH ou du SIDA, celles qui ont subi une transplantation d'organe ou de moelle osseuse ou celles qui ont reçu un traitement contre le cancer
- Les nourrissons et les tout-petits
- Les femmes enceintes
- Les personnes âgées
- Les personnes souffrant d'une maladie chronique

Les personnes sensibles aux maladies hydriques peuvent subir des réactions et de graves complications, dont la mort. Consultez votre professionnel de la santé si votre système immunitaire est affaibli ou si vous vous inquiétez de la qualité de l'eau potable dans votre communauté. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 56 Prévenir les infections hydriques chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli](#).

Bien qu'il y ait peu de risque de contracter une toxoplasmose en consommant de l'eau potable, cette maladie est préoccupante pour les femmes enceintes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 43 La toxoplasmose](#).

Que faire si je pense avoir une infection hydrique?

Consultez votre professionnel de la santé dès que possible dans les cas suivants :

- Vous êtes très malade et incapable de vous prendre en charge
- Vos symptômes ne disparaissent pas après quelques jours
- Votre système immunitaire est affaibli

Avisez votre bureau de santé publique local pour que la source de l'infection soit localisée et contrôlée.

Comment éviter d'attraper une infection hydrique?

Ne buvez pas de l'eau puisée directement des lacs, des ruisseaux, des rivières, des sources ou des étangs. Elle peut être infectée par des excréments d'animaux ou d'humains infectés.

Faire bouillir l'eau est le meilleur moyen de tuer les bactéries, les virus et les parasites. En général, on doit faire bouillir l'eau au moins 1 minute, 2 minutes si vous vous trouvez à une altitude supérieure à 2 000 mètres.

Si votre communauté est sous le coup d'une mise en garde ou d'un avis recommandant de faire bouillir l'eau ou si vous avez des doutes sur la qualité de son eau, suivez les instructions ci-dessous pour traiter votre eau : [HealthLinkBC File n° 49b Désinfection de l'eau potable](#).

Si vous vous posez des questions sur la qualité de votre eau potable, communiquez avec votre agent en hygiène de l'environnement à l'autorité de la santé publique. Consultez

www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/air-land-water/water/water-quality/drinking-water-quality/health-authority-contacts [en anglais seulement] ou appelez votre régie de la santé locale au :

- la [Régie de la santé des Premières Nations](#) au 604 693-6500, ou sans frais au 1 866 913-0033.
- [Fraser Health](#) au 604 587-4600
- [Interior Health](#) au 250 862-4200
- [Island Health](#) au 250 370-8699
- [Northern Health](#) au 250 565-2649
- [Vancouver Coastal Health](#) au 604 736-2033

À qui incombe la responsabilité de fournir une eau potable saine?

Le fournisseur d'eau local doit offrir une eau potable sécuritaire. Il peut s'agir d'un organisme ou d'une personne qui possède et exploite le système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable de la communauté. Il peut s'agir de votre gouvernement local ou régional.

En Colombie-Britannique, de nombreux petits systèmes de distribution d'eau potable appartiennent à des personnes ou à des compagnies de distribution d'eau privées qui en assurent l'exploitation. Si vous êtes propriétaire de votre maison et possédez votre propre source d'eau, comme un puits, vous êtes alors votre propre fournisseur d'eau. Quel que soit le fournisseur, il doit s'assurer que l'eau potable est traitée correctement avant de la distribuer aux consommateurs. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez

[HealthLinkBC File n° 05b Analyse de l'eau de puits](#) ou communiquez avec votre agent en hygiène de l'environnement local.

De quelle façon les fournisseurs d'eau me protègent-ils des maladies hydriques?

Les fournisseurs d'eau recourent principalement à la désinfection primaire afin de tuer les pathogènes ou de les retirer de l'eau. La désinfection primaire peut comprendre au moins l'une des technologies de traitement suivantes : la filtration, la chloration, l'ozonisation ou la désinfection sous rayonnement UV. À la suite de la désinfection primaire, une faible concentration de désinfectant est conservée dans l'eau, nommée désinfection secondaire, afin de la protéger pendant son transport à travers le système de distribution jusqu'à votre maison.

Devrais-je traiter mon eau?

Vous devriez toujours traiter votre eau si :

- Votre collectivité a émis un avis d'ébullition d'eau ou un avis de la qualité de l'eau
- Votre approvisionnement en eau potable provient directement d'un ruisseau, d'une rivière, d'un lac, d'un puits peu profond ou mal construit ou encore d'un puits qui pourrait contenir des pathogènes
- Des échantillons de votre eau ont révélé la présence de coliformes fécaux ou de bactéries *E. coli*, ce qui pourrait indiquer la présence d'excréments humains ou animaux. Il y a lieu de s'en inquiéter, car plusieurs pathogènes se propagent par les selles
- Une inondation, un tremblement de terre, un feu ou une autre catastrophe a perturbé votre approvisionnement en eau potable
- Vous voyagez dans une zone où l'eau n'est pas traitée correctement ou vous êtes incertain de la qualité de l'eau potable
- Votre système immunitaire est affaibli. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 56 Prévenir les infections hydriques chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli](#) [en anglais seulement]



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez <https://www.healthlinkbc.ca/more/resources/healthlink-bc-files> ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.